



Ne en 1952, quelle est la date de depart à la retraite

Par Visiteur

Bonjour
je suis ne le
je travaille depuis le
a cette date j aurais 169 trimestres valides
pourrais partir a cette date ou avec la reforme de 2010
je devrais encore faire 8 mois de plus
je suis cadre superieur
la cnav n apporte pas de reponse
merci de me renseigner
bien cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour
je suis ne le
a cette date j aurais 169 trimestres valides
pourrais partir a cette date ou avec la reforme de 2010
je devrais encore faire 8 mois de plus
je suis cadre superieur
la cnav n apporte pas de reponse
merci de me renseigner

Vous devrez malheureusement bien 8 mois de plus..

* L'âge augmentera au rythme de 4 mois par an, à partir du 1er juillet 2011, pour atteindre 62 ans en 2018.

* Cette augmentation se fera par année de naissance : ceux qui sont nés après le 1er juillet 1951 devront travailler 4 mois de plus ; ceux qui sont nés en 1952, 8 mois de plus et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on atteigne 62 ans en 2018 pour les assurés nés en 1956.

<http://www.retraites2010.fr/le-projet-de-loi/relevement-de-l%E2%80%99age-de-la-retraite-62-ans>

Très cordialement.